



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2020 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	1 050 825.00 €
Recettes	906 480.00 €
Excédent reporté de 2019	464 442.63 €
Total recettes	1 370 922.63 €

Section d'investissement :

Dépenses	362 440.00 €
Restes à réaliser	117 350.00 €
Total dépenses	479 790.00 €
Recettes	421 866.47 €
Restes à réaliser	14 000.00 €
Excédent reporté de 2018	43 923.53 €
Total Recettes	479 790.00 €

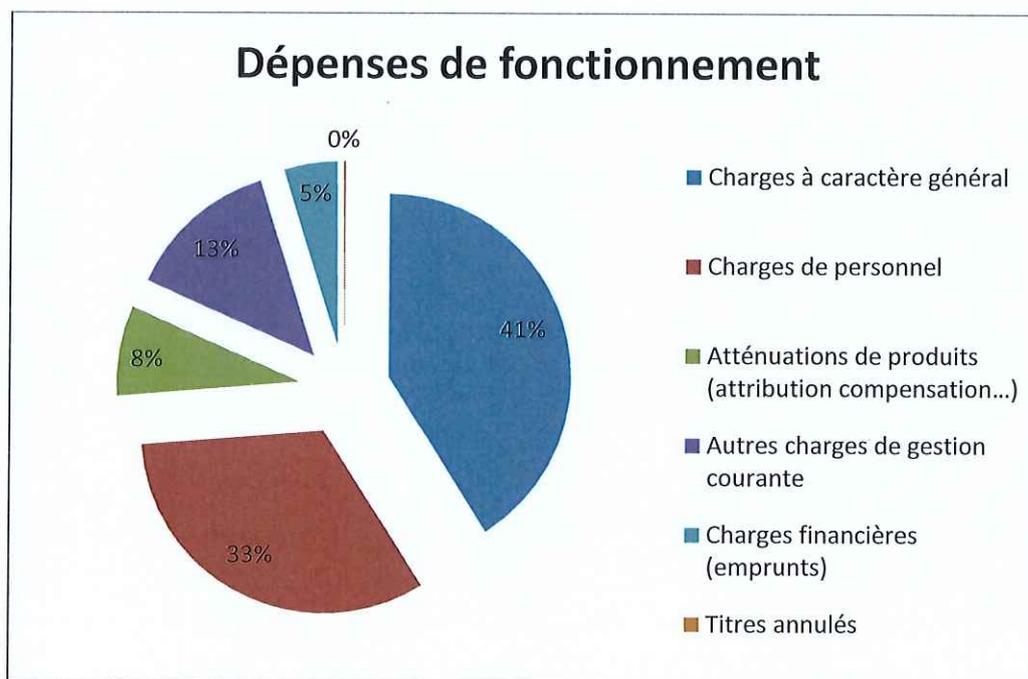
2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 817 717 € (882 063 € en 2019)

Elles sont composées notamment par :

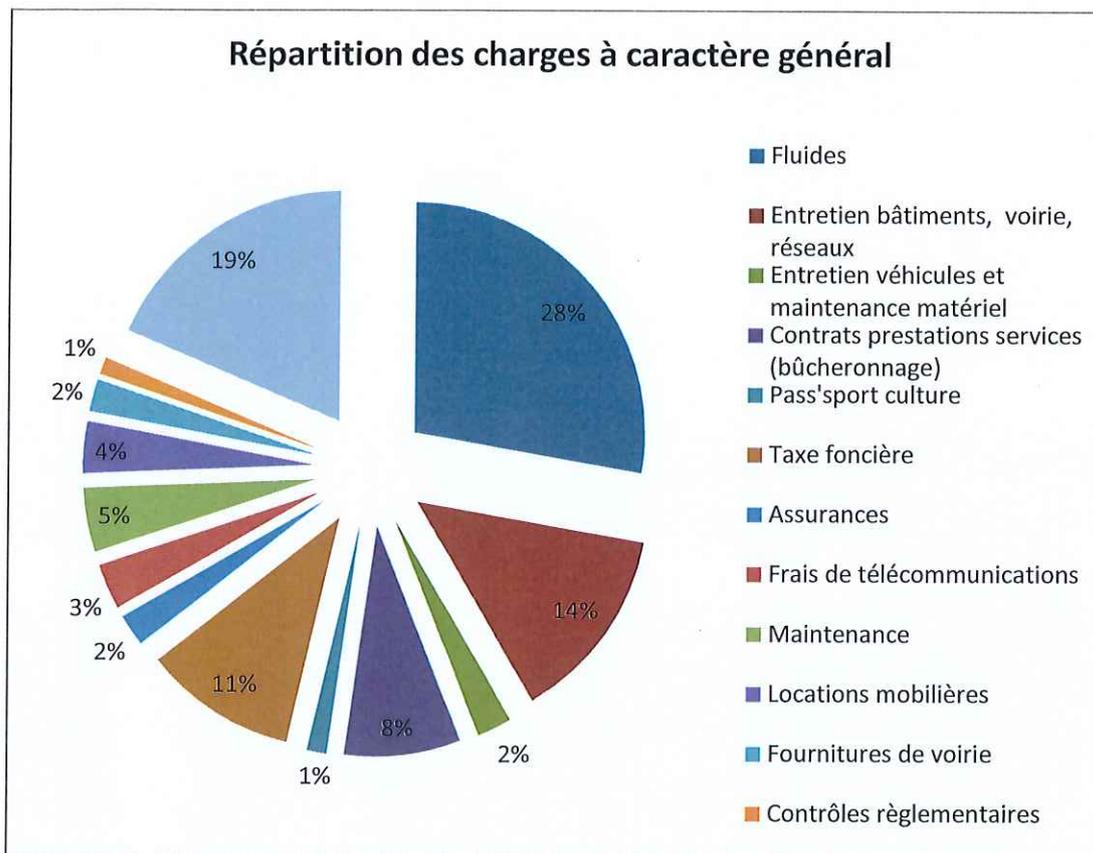
- Des charges à caractère général : 357 277 € (344 153 € en 2019) :
 - entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...)
 - entretien de la voirie et des réseaux
 - financement du pass'sport culture.
 - règlement de la taxe foncière (38 450 €)
 - Produits pharmaceutiques (protections COVID 19) : 3500 €
- Des charges de personnel : 285 500 € (295 070 € en 2018).
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (32 030 €),
- Un reversement au titre des attributions de compensation de 36200 € correspondant entre autre à la contribution au budget du SDIS 2020.
- Les autres charges de gestion courante : 116 010 € (105 060 € en 2019) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (74 650 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19250 €), au syndicat de la fourrière (750 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1 700€), les subventions versées aux associations (13000€).
- Les charges financières (emprunts) : 40 000 €, en diminution par rapport à 2019 (50 000€) suite à des renégociations et à la reprise de l'emprunt concernant le CLSH par la Communauté de Communes des Vosges du Sud
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1000 €).



Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 16 200 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 162 908 €.

Répartition des charges à caractère général :



A noter cette année :

- Une augmentation des frais de maintenance (16150 € contre 11 340 € en 2019) liée à la remise aux normes électrique de tous les bâtiments communaux.
- Une augmentation des locations mobilières : 12 880 € (contre 7 870 € en 2019). Cette évolution concerne principalement l'amélioration des systèmes de téléphonie dans les écoles et la mairie.
- Une augmentation des frais de téléphonie liée à la résiliation de la location de l'ancien standard et au chevauchement des factures pendant la période transitoire d'installation. Les frais de résiliation de location de l'ancien équipement (5280 €) seront pris en charge par le nouvel opérateur ainsi que les factures « doublon ».

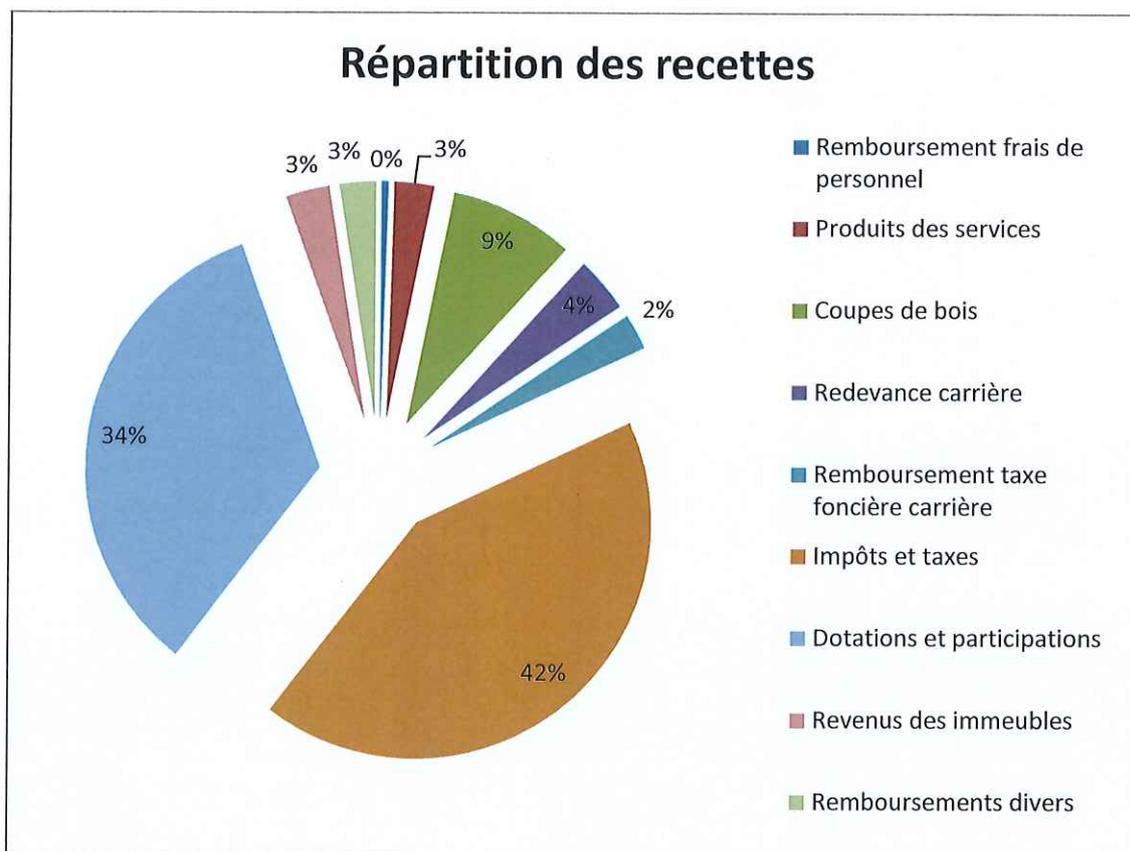
2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 906 480 € (910 843 € en 2019).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 4000 €
 - Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 173 260 € (contre 179 220 € en 2019).
- Les revenus de la carrière liés à son activité 2019, passent de 34 430 € contre 65 700 l'année précédente.

- Impôts et taxes : 384 500 € (contre 384 226 € en 2019)
- Dotations et participations : 309 390 € (contre 309 657 € en 2019)
- Revenus des immeubles : 26 940 € (contre 30 730 € en 2019). Une diminution est constatée suite au départ d'un locataire. Le logement a été fortement dégradé. Il ne peut pas être mis en location pour l'instant.



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

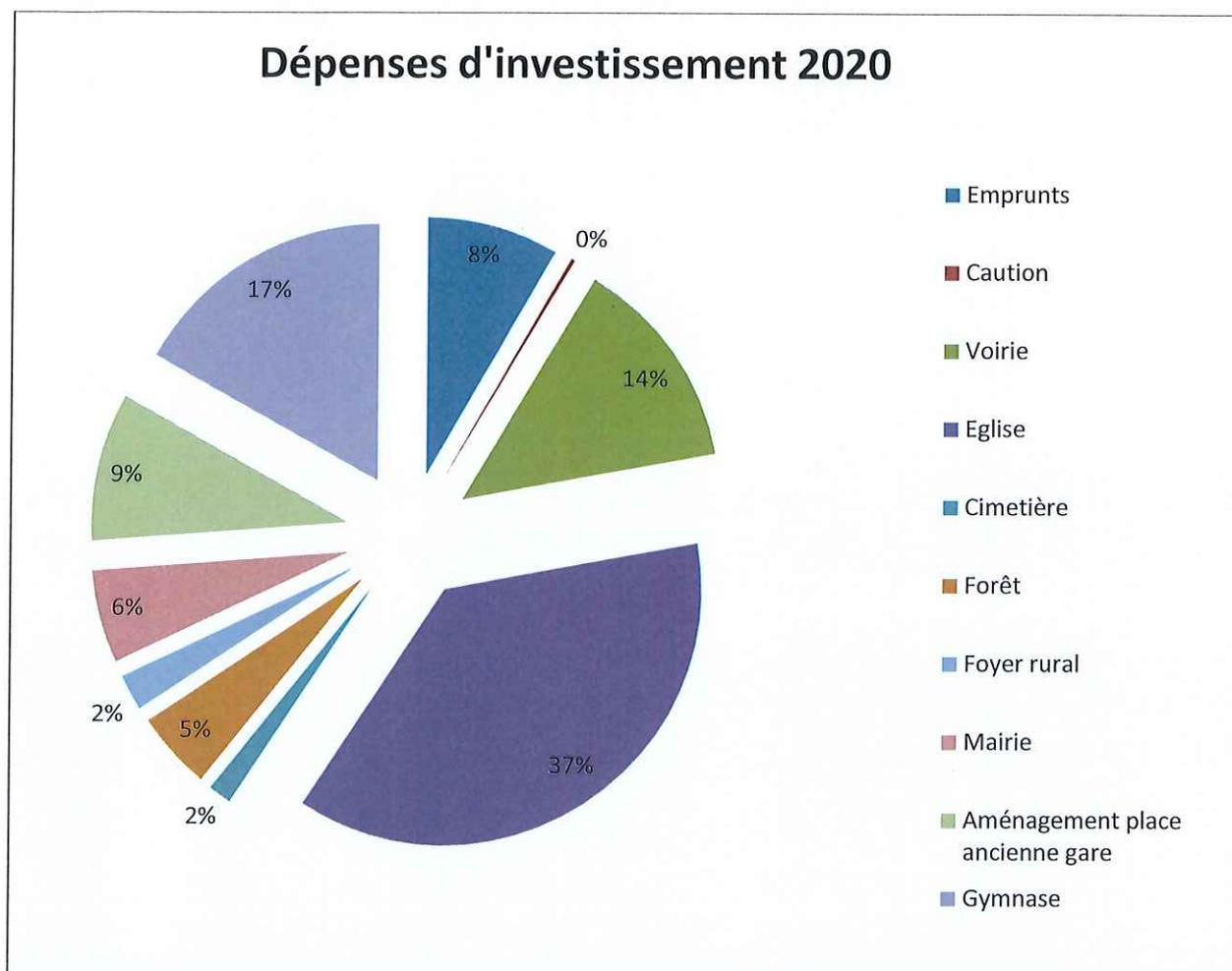
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 479 790 € (contre 530 736 € en 2019). Elles comprennent les restes à réaliser 2018 et les nouveaux projets 2019.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 40 000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 200 €
- La réalisation d'opérations : 438 590 € réparties comme suit :

<i>Article</i>	<i>Opération</i>	BP + RAR 2020
OPERATIONS		
10 - VOIRIE		64 800.00 €
2313	Passerelle Vieux Château	17 000.00 €
2315	Curage étang réserve incendie	3 000.00 €
2315	Réfection du chemin des écoliers	7 000.00 €
2315	Reprise affaissements (Dallons, rue de St Nicolas)	10 000.00 €
21538	Eclairage parking collège	1 800.00 €
21538	Eclairage CLSH	2 500.00 €
2158	Vidéo protection	20 500.00 €
21578	Acquisition matériel :	3 000.00 €
13 - EGLISE		178 428.00 €
2313	Ravalement de façades	61 728.00 €
2313	Grilles de protection vitraux	5 700.00 €
2313	Parking	15 000.00 €
2313	Marquage parking	5 000.00 €
2313	Clocher	91 000.00 €
18 - CIMETIERE		7 000.00 €
21316	Columbarium	7 000.00 €
22 - FORET		23 676.00 €
2117	Travaux	23 676.00 €
27 - FOYER RURAL		11 000.00 €
2313	Accessibilité	1 000.00 €
2313	Plafond SSI	10 000.00 €
29 - MAIRIE		27 986.00 €
2313	Changement des fenêtres + réfection des encadrements	23 986.00 €
2183	Matériel informatique	2 000.00 €
2184	Mobilier	2 000.00 €
30 - GYMNASSE		81 000.00 €
2031	Etudes	81 000.00 €
34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE		44 700.00 €
2315	Mur de soutènement rive droite (fascines) + enrochement	8 700.00 €
21732	Branchement eau, électricité, assainissement ancien CS	6 000.00 €
2315	Mobilier place	10 000.00 €
2315	Sol amortissant aire de jeux	15 000.00 €
2315	Square zénitude	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		438 590.00 €

Dépenses d'investissement 2020



2.2 Les recettes d'investissement :

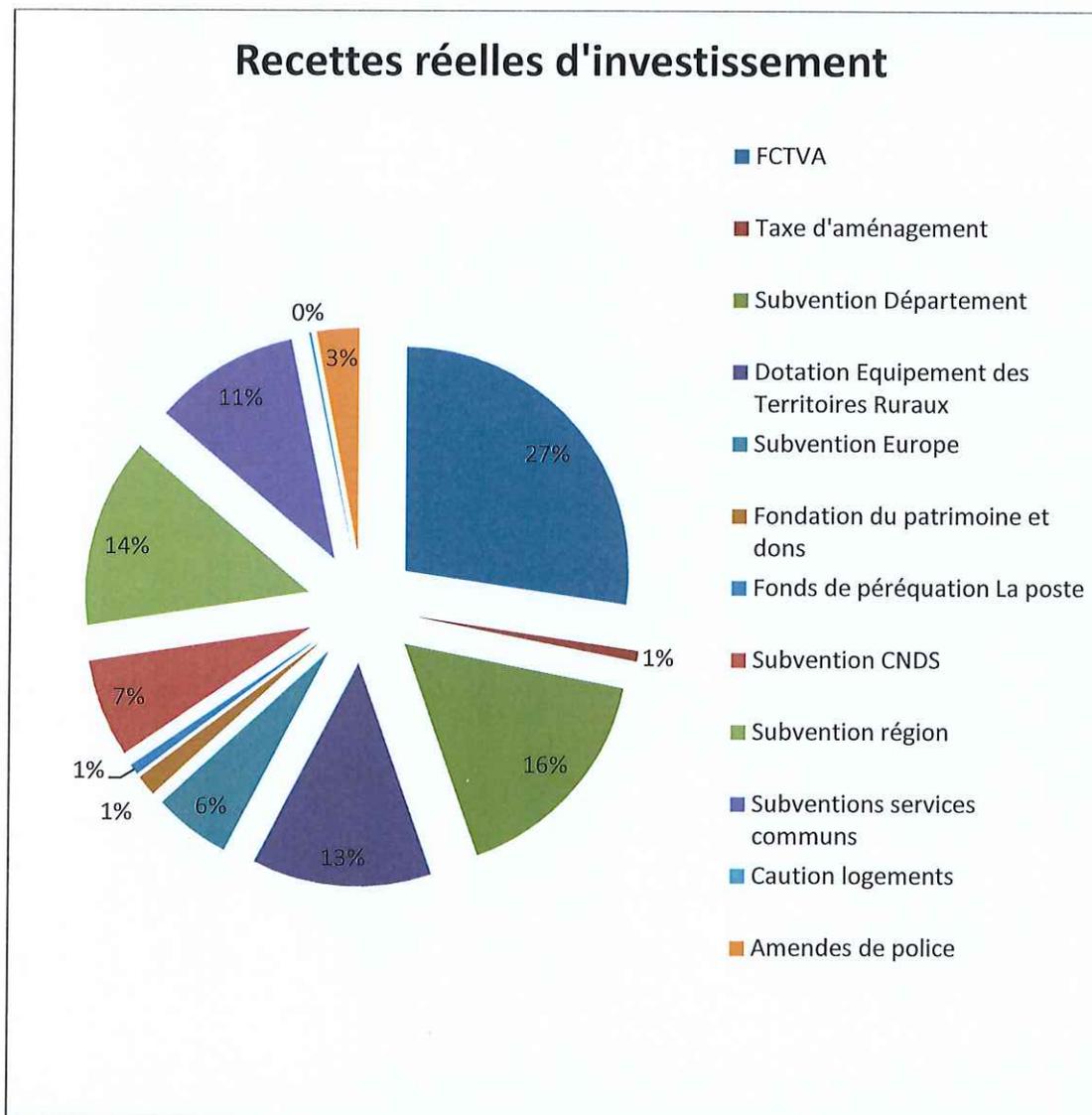
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 256 758.47 € (contre 402 404.89 € en 2019). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 54 050 €
- Taxe d'aménagement : 1500 €
- Subventions pour les travaux de ravalement du clocher de l'église :
 - o Département : 30 000 €
 - o Fondation du patrimoine : 3 000 €
 - o Région : 3 000 €
- Subventions pour l'aménagement d'une aire d'activités multisports :
 - o Europe : 11 090 €
 - o CNDS : 14 000 €
- Subventions pour l'installation de systèmes de vidéoprotection sur les bâtiments communaux
 - o Fonds de péréquation la Poste pour la vidéoprotection de l'agence postale : 1 500 €.
 - o DETR : 10 000 €

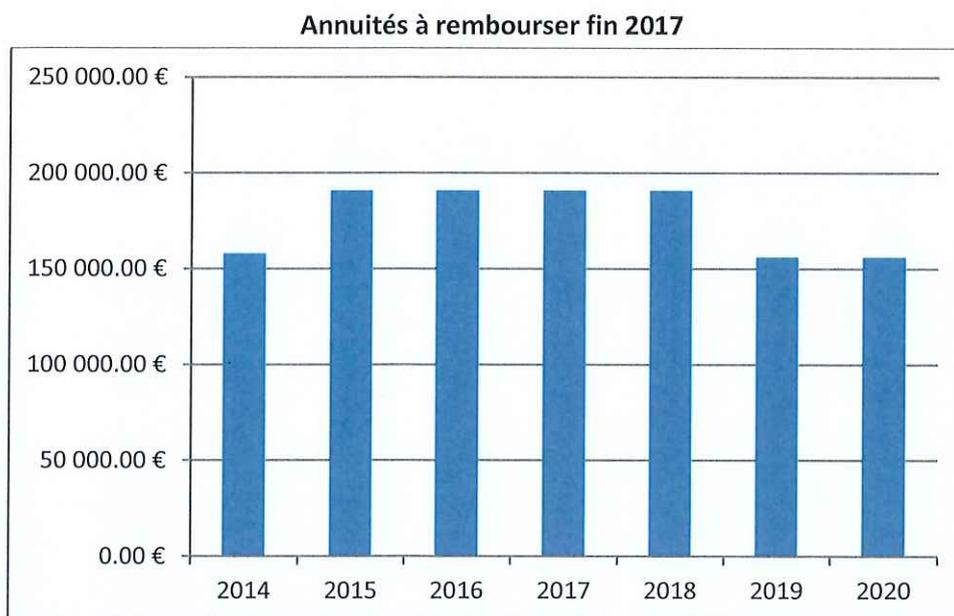
- Subventions pour la réalisation d'études concernant la rénovation du gymnase :
 - o Région : 17 000 €
 - o DETR : 15 600 €
- Amendes de police pour l'aménagement du parking de l'église : 6 000 €
- Subventions des communes de Leval et Petitefontaine pour les travaux d'investissement réalisés dans l'Eglise et le cimetière en 2019: 20 842 €
- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

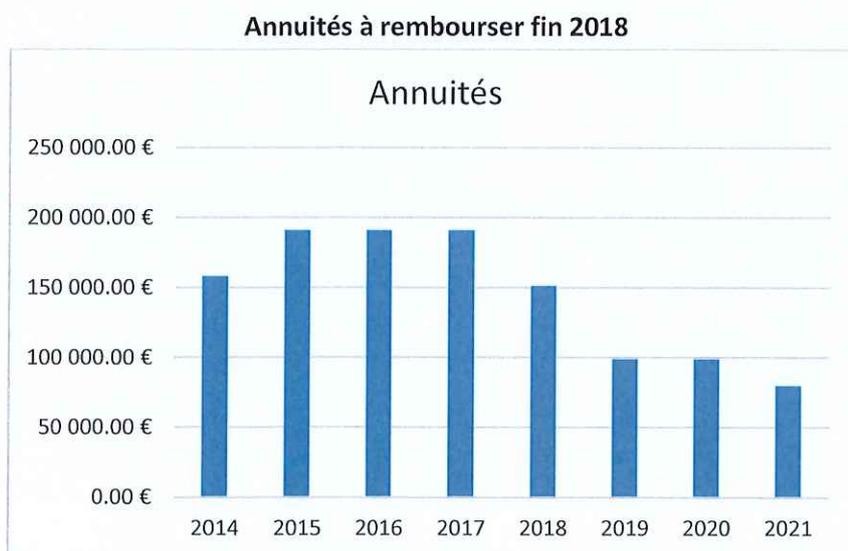
- des dotations aux amortissements pour un montant de 16 200 €
- du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 162 908 €



3. Evolution de l'endettement de la commune :

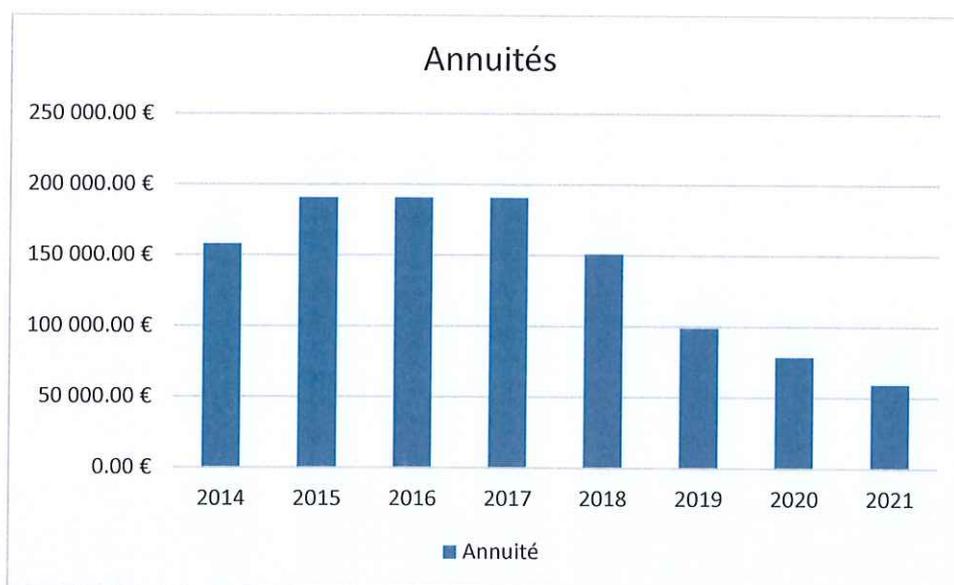


Des négociations ont débuté fin 2017 avec les financeurs afin de réduire le montant des annuités sur les prochaines années. Ainsi les nouvelles annuités 2018 se présentaient comme suit :

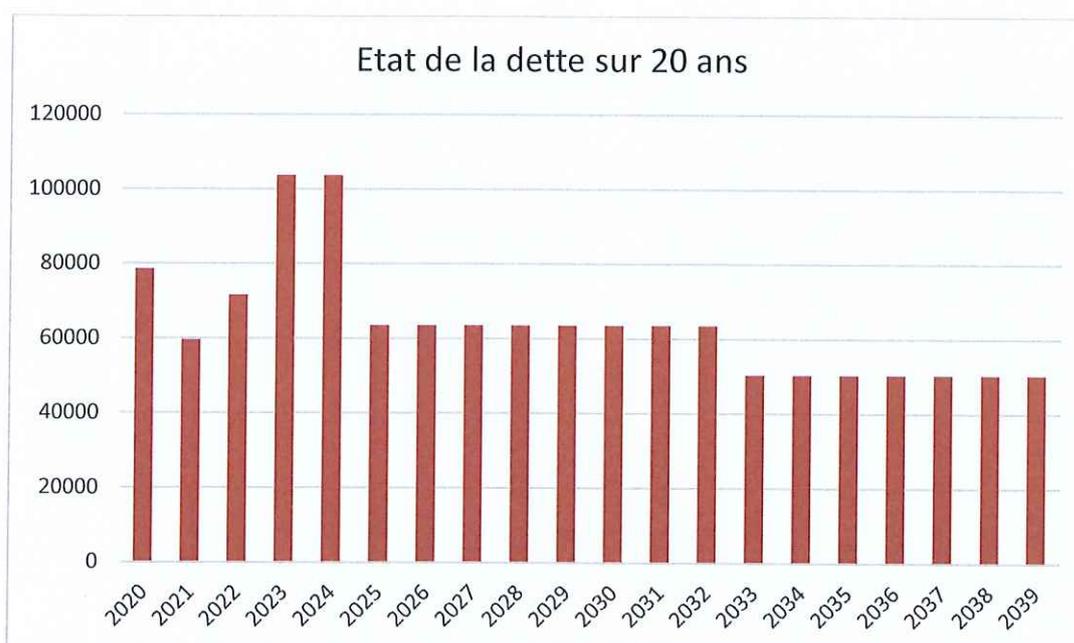


La reprise des emprunts liés à la construction du centre de loisirs a contribué également à diminuer l'endettement de la commune. Les annuités fin 2019 s'établissent comme suit :

Annuités à rembourser fin 2019



Etat de la dette sur 20 ans :



4. Taux d'imposition :

En 2020, les taux communaux des impôts locaux sont fixés comme suit :

- Foncier Bâti 9.91 %
- Foncier Non Bâti 52.55 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 31.12.2019 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,



Didier VALLVERDU